

CAMPING MUNICIPAL DU COLOMBIER **

Téléphone : 02 35 85 21 14 – mail : mairie@offranville.fr

OUVERTURE : du 1^{er} avril au 15 octobre

TARIFS 2018 (TVA incluse)

Les montants encaissés sont soumis à un taux de TVA de 10 %, exceptés pour la taxe de séjour et la redevance d'ordures ménagères qui ne sont pas soumises à TVA.

Les tarifs sont fixés par nuité et par personne :	Du 1er avril au 30 juin et du 1 ^{er} septembre au 15 octobre (moyenne saison)	Du 1 ^{er} juillet au 31 août (haute saison)
Emplacement	4,60	5,10
véhicule de + 50 cm ³	3,00	3,00
Moto	1,80	1,80
Campeur (dont ROM de 0,30 € non soumise à TVA)	4,50	5,00
Enfant de - de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT
Enfant de 2 à 12 ans	2,50	2,60
Adolescent de 13 à 18 ans	2,80	3,00
Taxe de séjour + de 18 ans	0,20	0,20
Animaux	GRATUIT	GRATUIT
Electricité	3,20	3,20

En ce qui concerne l'hébergement sous toile, les groupes bénéficieront d'une réduction de 10 % sur les tarifs indiqués ci-dessus.

Bungalows simples: Le tarif inclut la redevance spéciale d'ordures ménagères pour un montant de 0.30 € par nuit et par personne.

	Avril et Mai	Juin	Juillet et août	Septembre et octobre	Novembre à mars
La Semaine	250,00	300,00	400,00	300,00	200,00
4 semaines	850,00	1 000,00	1 300,00	1 000,00	500,00
Stagiaires (toute l'année sauf de juin à août) : 350,00 € le mois					

Week-end	Juillet et août	Les autres mois de l'année
1 nuit	70,00	60,00
2 nuits	130,00	110,00
3 nuits	190,00	170,00
4 nuits	250,00	210,00
5 nuits	300,00	250,00
6 nuits	360,00	290,00

* Taxe de séjour + de 18 ans : 0,20 € par nuit, sous réserve de modification de l'Office de Tourisme de Dieppe-Maritime.

Bungalows avec lave-vaisselle :

	Avril et Mai	Juin	Juillet et août	Septembre et octobre	Novembre à mars
La Semaine	270,00	340,00	450,00	340,00	250,00
4 semaines	900,00	1 200,00	1 500,00	1 200,00	600,00
Stagiaires (toute l'année sauf de juin à août) : 450,00 € le mois					

Week-end	Juillet et août	Les autres mois de l'année
1 nuit	90,00	70,00
2 nuits	150,00	130,00
3 nuits	210,00	190,00
4 nuits	270,00	230,00
5 nuits	320,00	270,00
6 nuits	380,00	310,00

Forfait saison : (dont 0,30 € de redevance spéciale d'ordures ménagères, par nuit de présence et par personne)

4 personnes nominatives et 1 véhicule

Toute autre personne reçue se verra appliquer le tarif campeur et la taxe de séjour

Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	Du 1 ^{er} septembre au 15 octobre
410,00	430,00	210,00

soit forfait saison du 1^{er} avril au 15 octobre : 1 050,00 €

Electricité : 3,20 € par jour de présence

Taxe de séjour + de 18 ans : 0,20 € par nuit de présence et par personne (sous réserve de modification de l'Office de Tourisme de Dieppe-Maritime)

La redevance spéciale ordures ménagères de 0,30 € par personne et par nuit de présence : incluse dans le forfait

Hivernage / garage mort (du 16 octobre au 31 mars) : 200,00 €

Stationnement bateau : du 1^{er} janvier au 31 décembre : 0,55 €/jour

Jeton lave-linge : 3,10 €